



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS qu'une demande de dérogation mineure (2026-08-0018) a été déposée par les propriétaires du 30 rue Mountainview, lot 5 075 980. La demande vise à permettre un accès au terrain (entrée) d'une largeur totale de 11,3 mètres et la présence de cases de stationnement dans les 3 premiers mètres à partir de la ligne de lot avant, en contravention avec l'article 9.1 du Règlement de zonage 2012-URB-02, qui limite la largeur d'un accès au terrain à 7,5 mètres et exige que les cases de stationnement soient aménagées à une distance minimale de 3 mètres de la ligne de lot avant.

Toute personne s'opposant à la dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 14 septembre 2026 à 19h30.

DONNÉ A STANSTEAD, ce 27 août 2026.

Hughes Ménard, directeur général